

A l'eau, la Risle

Lettre d'information du S.I.B.V.R. Édition 2017—numéro 4



Le Mot du Président...

Comme chaque année, le Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de la Risle sort son numéro de « A l'eau, la Risle » que j'ai encore et toujours le plaisir de partager avec vous.

En 2016, le syndicat n'a pas chômé et a mené de nombreux projets en faveur de la rivière et des habitants de la vallée de la Risle (lutte contre les espèces invasives, nettoyage de la nature, etc.).

En premier lieu, nous avons pu lancer les premiers travaux de l'opération de restauration de continuité écologique du nœud de Pont-Audemer par l'aménagement du clapet Gillain. Et d'autres vont suivre...

Le programme d'action du P.P.R.E. a été validé en COPIL et vous sera présenté au cours de l'année 2017 lors de réunions publiques. Le dossier réglementaire et administratif est achevé et sera instruit prochainement. Le but de ce programme, je vous le rappelle, est de redonner du sens à nos rivières en planifiant des actions de restauration et d'entretien à long terme.

S'agissant de la sensibilisation à l'environnement des habitants de la vallée et plus particulièrement des jeunes, le SIBVR s'engage. A ce titre, il a participé à de nombreuses animations, a créé l'opération « Risle propre » et a poursuivi son partenariat avec les jeunes du lycée agricole.

Il me semble que les gens protègent ce qu'ils aiment, aiment ce qu'ils connaissent et connaissent ce qu'on leur apprend. Alors, apprenons ensemble l'eau, l'arbre et la vie... N'hésitez pas à contacter le technicien pour vous renseigner ou vous conseiller.

Avec mes sentiments amicaux et dévoués.

Francis Gueff

S.I.B.V.R., Mairie
27 290 Saint-Philbert-sur-Risle
Tél : 09.66.40.18.09
Fax : 02.32.57.07.59
Courriel : sibvr@orange.fr

Conception & réalisation : S.I.B.V.R.
Rédaction : Thomas DUPUIS
Crédit photos : S.I.B.V.R sauf mention contraire
Tirage : 1 500 exemplaires sur papier recyclé
Impression : Offset Information à St Etienne l'Allier

avec la participation
financière de
l'Agence de l'Eau
Seine Normandie



NAISSANCE DE L'OPÉRATION « RISLE PROPRE »

La vallée de la Risle aux nombreuses richesses écologiques, paysagères, patrimoniales, historiques et architecturales mérite toute notre attention pour qu'elle respire tout simplement et que les habitants la redécouvrent, prennent plaisir à se promener, à la contempler et à apprendre de ses lieux pittoresques.

Force est de constater que des dépôts sauvages ou dérivants au gré de la rivière sont présents au sein de la vallée et de la Risle, elles méritent mieux que cela!!! En mai 2016, le S.I.B.V.R a décidé de mettre en place une vaste opération de nettoyage intitulé « Risle propre » dans la côte du banneau sur la commune de Campigny avec le soutien du lycée agricole de Tourville sur Pont-Audemer, du running club de Campigny et de bénévoles. Pas moins de 3 bennes, 2 big bags, des pièces détachées d'automobiles soit environ 18m3 de déchets retirés du milieu naturel : la nature reprend petit à petit sa place, les fleurs des sous-bois vont pouvoir s'exprimer et les promeneurs en profiter....

L'opération fut un tel succès qu'elle a été reconduite en octobre de la même année dans la forêt de Montfort sur la commune de Brestot où une dizaine de bénévoles ont fait place nette sur une parcelle forestière bordant la RD47, près de la statue de la Vierge.

Encore trop de gens, prennent la nature pour une poubelle!!! Un geste simple pour l'environnement : déposer dans les lieux adaptés, trier, recycler, valoriser les produits....
Redonnons du sens à nos déchets!!!!

**APPEL
AUX VOLONTAIRES!!!**
Nous recherchons un site à nettoyer pour la 3^{ème} édition



L'équipe des jeunes et une partie de leur découverte....

Déchets ramassés lors de l'opération « Risle Propre » 2^{ème} édition

Des nouvelles du P.P.R.E.

RAPPEL DE LA MÉTHODE

- ☑ **Phase 1** : Investigations de terrain, état des lieux et diagnostic
- ☑ **Phase 2** : Définition des enjeux et des objectifs, Propositions d'actions d'aménagements, de restauration et d'entretien sur 2017-2022
- ☐ **Phase 3** : Animation & réalisation des travaux

Depuis mars 2014, le Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de la Risle a lancé son Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (P.P.R.E) de la Basse Vallée de la Risle en régie.

Depuis septembre 2015, le diagnostic du territoire (phase 1) est validé. Le rapport contient une monographie de synthèse, un état des lieux, un recueil des ouvrages hydrauliques et un atlas cartographique. Ce travail est le fruit d'une concertation et d'une collaboration étroite avec nos partenaires techniques tels que l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Département de l'Eure, l'Onema, la FDAAPPMA de l'Eure et le PNRBSN ainsi que l'expertise de terrain du technicien du S.I.B.V.R.

En juin 2016, le programme d'action (phase 2), validé en COPIL dresse des actions en faveur des milieux aquatiques selon les enjeux et les perturbations constatées. Les élus du syndicat ont décidé d'apporter un appui financier à ce programme ambitieux ajustable selon les thèmes : entretien, restauration légère ou continuité écologique.

Le dossier réglementaire et administratif du PPRE est prêt pour l'instruction.

Au cours du semestre 2017, des réunions publiques sur le territoire seront organisées.

Ce sera l'occasion de se rencontrer et d'évoquer avec vous le projet que l'on souhaite mettre en place avec vous pour tous et pour notre rivière la Risle.



Secteur sur piétiné - lit déstructuré



Embâcle obstruant le lit de la rivière

Animations du S.I.B.V.R

« Une des missions du S.I.B.V.R est de sensibiliser et d'éduquer à l'environnement la population de son territoire ».

1/ Sensibilisation scolaire

En mai et octobre 2016, le technicien rivière du S.I.B.V.R est à nouveau intervenu auprès des jeunes du lycée agricole de Tourville sur Pont-Audemer dans le cadre d'un stage collectif « Développement durable, santé et sécurité ».

Plus de 100 élèves ont participé au total sur les 2 sessions, répartis en 3 sections : les STAV (domaine technologique), les CGEA (domaine agricole) et les TCVA (domaine vente).

Ils ont pu ainsi tous découvrir le grand cycle de l'eau (rôle, fonctionnement), les perturbations à l'encontre des milieux aquatiques, la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant...

Étalé sur deux à trois jours, ce programme « sur mesure » a permis de transmettre des notions essentielles, de les interroger sur leurs pratiques et accessoirement de « briser » des idées reçues sur l'eau.



Un public attentif aux explications du technicien



Les lycéens au complet

A titre d'exemple, la première session a participé à l'opération Risle propre, à une animation du PNRBSN sur le pâturage extensif, les odonates (libellules et demoiselles), et la lecture de paysage. Quant à la deuxième session, ils ont visité une réserve ornithologique pour lutter contre la *renouée du Japon*, ont ramassé les déchets, ont remis en état une clôture et ont démantelé un obstacle à l'écoulement, la visite du clapet Gillain en cours de travaux et la découverte des petites bêtes de la rivière par la FD de pêche de l'Eure.

Au vu de l'intérêt commun pour les 2 structures et de l'investissement des jeunes, la collaboration tend à se pérenniser dans le temps.

Le Comité de bassin Seine-Normandie, réuni le 5 novembre 2015 sous la présidence de François SAUVADET, a adopté collectivement le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) 2016-2021 et de son programme de mesure (PDM).

Un plan aux priorités ambitieuses, mais réalistes...

Ce nouveau plan de gestion, projette pour les six prochaines années, les priorités politiques de gestion durable de la ressource en eau sur le bassin Seine Normandie.

Le SDAGE vise l'atteinte du bon état écologique pour 62% des rivières (contre 39% actuellement) et 28% de bon état chimique pour les eaux souterraines.

8 défis, 44 orientations, 191 dispositions

Le SDAGE 2016-2021 compte 44 orientations et 191 dispositions qui sont organisées autour de grands défis comme :

- Défi 1 - Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux
- Défi 2 - Diminuer les pollutions diffuses
- Défi 3 - Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants
- Défi 4 - Protéger et restaurer la mer et le littoral
- Défi 5 - Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
- Défi 6 - Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
- Défi 7 - Gérer la rareté de la ressource en eau
- Défi 8 - Limiter et prévenir le risque inondation

Les dispositions législatives confèrent au SDAGE sa portée juridique dans la mesure où les décisions administratives dans le domaine de l'eau et les documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendu compatibles dans un délai de trois ans avec ses orientations et dispositions.



Applicable au 1er janvier 2016...

Suite à cette adoption, le préfet coordonnateur de bassin, Jean-François CARENCO, a arrêté le SDAGE et son programme de mesure. Cet arrêté, publié au JO du 20 décembre 2015, rend effective la **mise en œuvre du SDAGE à compter du 1er janvier 2016.**

2/ Sensibilisation grand public

En mai dernier, à Saint Philbert sur Risle, le Festival de Risle « j'aime ma vallée, je la protège » a été lancé. Son objectif est de mettre en évidence la richesse de la vallée qu'elle soit écologique, architecturale, historique avec les activités dites « naturelles » : les incroyables comestibles, la sauvegarde de la Risle et tout naturellement le S.I.B.V.R qui a accompagné cette **démarche éco-citoyenne**. Malgré une météo chancelante, le S.I.B.V.R a tenu un stand qui expliquait son rôle, le fonctionnement d'une rivière...

Avec son lombricomposteur et son « fameux » terravers (boîte qui expose le travail des lombrics dans le sol et l'infiltration de l'eau), le technicien a mis en évidence le rôle essentiel des vers de terre en tant que mangeurs de matière organique et laboureurs infatigables. **Eh oui, l'eau et le sol sont des milieux complexes, fragiles et d'une grande richesse.** Sans oublier l'animation à la « découverte des p'tites bêtes de nos rivières » qui a ravi les plus jeunes.

Le 17 septembre 2016, le PILES a organisé une manifestation sur l'économie, le social et le solidaire. Tout naturellement, le S.I.B.V.R a participé à cette après-midi par la tenue d'un stand pour rappeler que la nature et plus précisément, les milieux aquatiques ne doivent pas être abandonnés. Bien au contraire...



UNE des tâches pour le vers de terre dans nos sols : le retourner!!!!

3/ Sensibilisation des élus

Lors d'un atelier sur la trame verte et bleue organisé par le pays Risle Estuaire et l'Agence Régionale de l'Environnement de Normandie, le S.I.B.V.R est intervenu pour présenter son travail sur la continuité écologique à l'échelle de la Risle (trame bleue) face aux élus présents. De la renaturation de Purina-Nestlé, à la suppression des vannages de COMPIN en passant par l'aménagement du nœud de Pont-Audemer, le syndicat œuvre pour assurer la migration piscicole et le transit sédimentaire de la Risle.

En réalité, la gestion de l'eau n'a de sens que lorsqu'elle est globale à l'échelle de son bassin versant. Une rivière, écosystème aquatique intégrée à un ensemble d'écosystèmes terrestres participe à caractériser nos paysages .

Actions sur le territoire : tour d'horizon...

Lancement des premiers travaux de restauration de continuité sur Pont-Audemer

Ou l'histoire d'une rivière qui se décroïssonne...

Contexte

La Risle est classée en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement qui consiste à assurer la migration des poissons et le transit sédimentaire. Sachant que l'échéance de mise en conformité pour la continuité est échuë depuis 2002 (L432-6 du CE), pour préserver le potentiel migrateur de la Risle, il fallait donc agir rapidement et accompagner les propriétaires dans leur mise en conformité.

Le nœud hydraulique de Pont-Audemer est complexe avec ses **nombreux ouvrages**, ses **nombreux bras** et ses **multiples usages** : hydroélectricité, régulation des crues et tourisme (ex. ZPPAUP devenus depuis juillet 2016 des Sites Patrimoniaux Remarquables).

Avec l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), le S.I.B.V.R a élaboré un groupement collectif composé des propriétaires (participation financièrement à l'étude) pour démarrer l'étude globale du nœud. L'étude est enfin lancée en 2013.

En 2015, l'étude globale du nœud et les premières esquisses sont fournies. Les membres du COPIL ont décidé collégialement d'aménager l'ensemble des ouvrages ce qui permet de maintenir un potentiel hydroélectrique sur la ville et assurer une voie de migration importante.

En 2016, les premiers travaux sont enfin lancés.

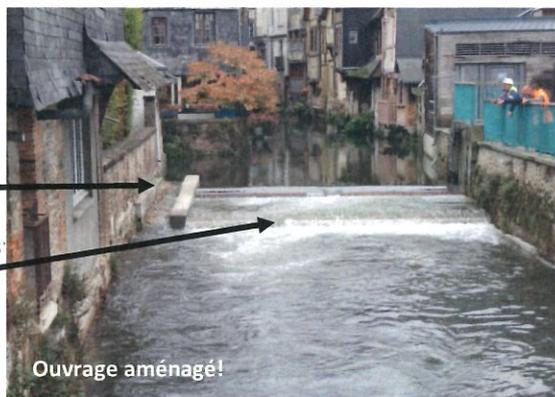
Le clapet Gillain

Premier ouvrage aménagé du nœud de Pont-Audemer, il se situe sur le bras sud et permet de maintenir la ligne d'eau pour les ruisseaux du Pâtissiers et de Carmes. Le dispositif de franchissement retenu est la mise en place de deux seuils avec échancrures profondes accompagnés d'une rampe à anguille.

Les travaux ont débuté en septembre lors de la mise en eau basse que la commune pratique pour nettoyer les canaux. Une pêche de sauvetage a été réalisée et nous a permis de faire une belle découverte avec une **dizaine de truites de mer**.....



Avant l'aménagement...



Rampe à anguille
2 seuils à échancrures profondes

Ouvrage aménagé!

MONTANT DE L'OPÉRATION
SUR LE CLAPET GILLAIN

26 000 € HT

Agence de l'eau et Département de l'Eure

20 800 €

Commune de Pont-Audemer

5 200€ + TVA



Avant le « curage »



Bras nettoyé

Pour compléter le nettoyage annuel des bras de rivière du centre ville réalisé par la communauté de communes de Pont-Audemer, le S.I.B.V.R a décidé en accord avec les services de l'état et la mairie d'effectuer un léger « curage », de manière à retirer le limon des plateaux et les nombreux débris essentiellement du verre. **Et ce pour redonner à la rivière tout son sens.**

Prochainement, les travaux de décroïssonnement se poursuivront par l'équipement des 7 vannes...

Opération de nettoyage...

Comme chaque année, le S.I.B.V.R accompagne les agents de Pont-Authou pour nettoyer le Bec au niveau du camping et assurer le suivi des aménagements mise en place depuis 2014.

En 2016, le S.I.B.V.R a accompagné les agents de la brigade verte pour nettoyer l'ensemble des canaux de la Venise Normande lors de la mise en eau basse. La majorité des déchets ramassés se compose de bouteilles en verre et de canettes qui devraient être vues comme une matière réutilisable et une source de richesse. Sur l'ensemble des opérations de nettoyage, cette année encore, la collecte fut très importante. **Encore un grand merci aux collectivités, aux agents techniques, aux bénévoles et aux jeunes du lycée agricole.**



Déchets ramassés en aval du clapet Gillain

Restauration écologique d'une berge de la Risle, un an après...

Rappelez-vous, en janvier 2015, la Région interpelle le S.I.B.V.R pour un **problème d'érosion** de berge sur le bras du Grand Etang au sein du Lycée Risle Seine de Pont-Audemer. Au fil des saisons le « grignotage » de la berge finit par alarmer les gestionnaires du site.

Il est alors décidé de pratiquer **une stabilisation et un renforcement de la berge** en technique végétal consistant à utiliser le pouvoir mécanique et de maintien des végétaux par les racines et leurs tiges (terrassment, fascine d'hélophytes, couches de branches à rejets, géotextile biodégradable, ensemencement).

Une année après, l'aménagement s'est correctement développé et implanté. Le suivi se poursuit et les conseils d'entretien seront promulgués au gestionnaire de l'établissement et de ses agents.

Janvier 2015



Erosion inquiétante dû à l'arbre tombé

Octobre 2015



Berge restaurée

Avril 2016



Quelques mois après les travaux...

Action de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Cette année, le S.I.B.V.R a commencé à travailler sur les plantes exotiques envahissantes (cf. A l'eau, la Risle numéro 2, édition 2015). Nous avons prêté main forte à l'ASA de la Risle médiane (ASARM) pour arracher de la balsamine de l'Himalaya afin d'éviter une colonisation plus en aval.

Après accord de la copropriété, l'association « Etre et Boulot » est intervenu sur un foyer de berce du Caucasse à Pont-Audemer qui commençait à s'étendre. Cette action devra être poursuivie.

Quant au S.I.B.V.R, il a mené en interne une expérimentation sur un foyer de renouée du Japon, plante très coriace au niveau de la réserve ornithologique du GONm et sera reconduit cette année.

Au cours des prochaines années, la lutte devra s'intensifier pour préserver nos milieux, nos plantes locales, la biodiversité de la Risle face à la problématiques des plantes exotiques envahissantes. Restons vigilants!!!



Stockage des plantes en sac avant leur incinération

Suppression d'obstacle gênant...

Dans le cadre du PPRE de la Basse Vallée de la Risle et de ses affluents, des obstacles à la continuité et non autorisés ont été recensés principalement sur les affluents.

Bien que leur taille et leur composition souvent sauvage (bois, métal, tôle, etc.), leur impact ne doit pas être sous-estimé puisqu'il affecte le libre écoulement des eaux, l'habitat en favorisant un faciès lentique et un envasement sur quelques mètres à quelques centaines de mètres. En outre, selon l'aménagement, le franchissement piscicole n'est plus assuré!!!

Fort heureusement, ces obstacles ne nécessitent pas d'études complexes et coûteuses afin de solutionner le problème.

En 2016, situé dans la réserve ornithologique du GONm, un obstacle constitué de sacs remplis de terre a été supprimé libérant ainsi le ruisseau des Echaudés. A l'époque, il avait été mis là pour retenir au maximum l'eau du fait d'un problème d'alimentation du ruisseau (cf. A l'eau, la Risle numéro 3, édition 2016).

Désormais, le milieu reprend un écoulement normal dans ce milieu naturel, paisible et sauvage prisé par les bruants, les martins et compagnies...



Après et avant le démantèlement de l'obstacle

Le piégeage,

pratique de régulation autorisée et contrôlée

Le ragondin, originaire d'Amérique du Sud a été introduit en France au 19ème siècle en vue de l'exploitation pour sa fourrure. La valeur commerciale de sa fourrure, sa bonne adaptation aux conditions climatiques et son bon taux de reproduction ont grandement favorisé la multiplication des élevages en France. L'emploi d'enclos inadaptés a permis le retour à la liberté de beaucoup de ces animaux. À ces évasions s'ajoutent des lâchers volontaires par des éleveurs en faillite lors de la crise des années 1930 puis lors de la 2ème guerre mondiale.

Quant aux rats musqués, originaires d'Amérique du Nord pour les mêmes raisons que son homologue, ils ont rapidement colonisé le territoire français.



Un ragondin nageant... dans la Risle

Aujourd'hui, ces espèces animales sont considérées comme des **espèces nuisibles** puisqu'ils occasionnent des impacts sur la faune, la flore et les habitats naturels.

Herbivores, ils consomment beaucoup de végétaux allant même dans les cultures céréalières, maraîchères... Ils creusent d'importantes galeries au niveau des berges des rivières et des étangs favorisant une dégradation et une mise à nue des berges entraînant son érosion et sa déstabilisation.

Ils sont porteurs, comme d'autres animaux, notamment de la leptospirose (enjeu sanitaire).

N'ayant pas de prédateurs naturels, seule la régulation par l'homme permet de limiter la prolifération de ces 2 espèces.

A ce titre, l'arrêté ministériel (AM) du 29 janvier 2007 relatif au piégeage des populations régit le code de bonnes pratiques du piégeage (droits et devoirs du piégeur). L'arrêté ministériel et l'arrêté préfectoral, quant à eux, classent les espèces nuisibles en 3 groupes (espèces, périodes, méthodes de piégeage, etc.).

En tant que propriétaire, si vous souhaitez participer à la régulation de ces espèces, l'article 21 de l'AM du 29 janvier 2007 vous permet de le faire en toute simplicité sur vos parcelles ou de passer votre agrément de piégeur pour étendre votre territoire de régulation.

Un ragondin capturé lors d'une opération de régulation sur la Risle



RAND'EAU

Le but du jeu est de retrouver la randonnée pédestre cachée, localisée dans notre vallée, bien sûr, à l'aide des indices photos suivantes. Bonne découverte!!!



Solution de « M'Eau croisé »

Horizontalement

1. Crue - 2. Barrage - 3. Source - 4. Débordement - 5. Inondation - 6. Débit - 7. Ravin - 8. Erosion - 9. Lit

Verticalement

- A. Infiltration - B. Prévention - C. Majeur - D. Ru - E. Remontée - F. Risque - G. Mémoire - H. Imperméable - I. Ruissellement - J. Gestion

Solution de « Rand'Eau » dans le prochain numéro...

GLOSSAIRE

Espèces nuisibles : en soi aucune espèce n'est nuisible, cependant l'homme peut être amené à intervenir sur certaines espèces portant atteinte ou susceptibles de porter atteinte, à l'un au moins des intérêts protégés (R-427-6 du code de l'environnement) ci-après : 1/ la santé et la sécurité publique, 2/ la protection de la flore et de la faune, 3/ les activités agricoles, forestières et aquacoles.

Trame verte et bleue (TVB) : réseau formé de continuités écologiques terrestres ou aquatiques identifiées à l'échelle régionale par les services de l'état. Ce maillage, constitué de corridors écologiques et de réservoirs de biodiversité, contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ainsi qu'au bon état écologique des masses d'eau.